



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme

Madame Bety WAKNINE

Directrice générale

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

V/Réf. : 04/PFD/674041 (corr. : D. Gustin)

N/Réf. : AA/kd/BXL22555_Fourche_17_19_Boeufs

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame la Directrice générale,

Objet : BRUXELLES. Rue de la Fourche 17/19, Petite rue des Bouchers 18, impasse des Bœufs 2.
Demande de permis d'urbanisme portant sur l'extension et rénovation de l'hôtel Floris
Arlequin Grand-Place.

Avis de la CRMS

En réponse à votre courrier du 1^{er} août 2019, reçu le 6 août, nous vous communiquons **les remarques** formulées par notre Assemblée en sa séance du 21 août 2019, concernant l'objet mentionné sous rubrique.

LE CONTEXTE

La demande concerne le vaste îlot délimité par la rue des Bouchers, la Petite rue des Bouchers, la rue Marché aux Herbes et la rue de la Fourche. Il est occupé par un hôtel existant, par l'ancien cinéma d'Art et d'Essais « L'Actors Studio » (trois salles) ainsi que par une galerie commerciale aujourd'hui désaffectée et fermée en permanence par une grille. L'hôtel, qui depuis les années 1980 occupe un immeuble de sept niveaux construit en 1963, a son entrée principale sur la Petite rue des Bouchers et développe une façade secondaire sur l'impasse des Bœufs, qui débouche dans la rue de la Fourche.

Le projet vise :

- le remplacement du cinéma et de la galerie par des chambres d'hôtel, portant sa capacité de 94 (97 de fait) à 119 chambres (un *lounge* remplaçant l'entrée de la galerie),
- l'aménagement du jardin en pleine terre,
- la transformation du 7^{ème} étage et de la toiture de l'immeuble central (aménagement de suites d'hôtel en remplacement de la salle des petits déjeuners),
- le renouvellement de la façade rue de la Fourche (parement en croûte de pierre bleue, menuiseries extérieures en aluminium thermolaqué gris anthracite, garde-corps en verre transparent, enseignes en lettrage lumineux blanc, encadrement de vitrine en pierre bleue, finition adoucie claire),
- le réaménagement de la devanture Petite rue des Bouchers,
- l'isolation des façades et une rehausse du standing de l'établissement.

AVIS CRMS

La CRMS ne s'oppose pas aux interventions prévues en intérieur d'îlot. Elles ont peu d'impact au niveau patrimonial, l'ensemble étant déjà de gabarit et de facture récents, et sont particulièrement peu visibles depuis l'espace public. Il s'agit en outre d'une requalification positive dans un contexte peu évident.

Par contre, la CRMS n'est pas favorable à l'usage de la croûte de pierre pour traiter la façade située rue de la Fourche. Elle demande d'opter pour un matériau de façade de teinte claire (enduit par exemple) et une écriture architecturale en plus grande harmonie, intégration et continuité avec le contexte historique

1/2



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

environnant. La CRMS demande également de revoir la porte côté Petite rue des Bouchers au bénéfice d'une porte dans un seul matériau, entièrement vitrée par exemple, et de renoncer à une solution hybride bois et verre qui perturberait la lisibilité de la porte.

Veillez agréer, Madame Directrice générale, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. BUP-DPC : S. Valcke, H. Lelièvre et M. Muret ;
BUP-DU : D. Gustin ;
Commune : commissionconcertation.urbanisme@brucity.be ;
Cellule Patrimoine historique : urb.patrimoine@brucity.be